

## Conseil municipal du 10 décembre 2019 –20H

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Philippe COUSIN, Patricia LALOS, Jacky GARNIER, Maryse REDUREAU, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Michèle BONRAISIN, Yves RABANT, Bernard TRONCHET, Bruno HAMELIN.

Absents excusés : Nathalie GONCALVES, Virginie HAAS, Caroline LEGENVRE, Claudine BEYER, Patrick LEMOINE, Frédéric TOTAIN

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 04/12/2019 Conseillers en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

### 2019/051 - Assainissement – Contrat de délégation de service public

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;  
VU le rapport de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;  
VU le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;  
VU l'avis du comptable assignataire sur les articles du contrat relatifs à la convention de mandat ;

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et des négociations.

Chaque conseiller a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **VEOLIA Eau** pour un contrat de concession de l'assainissement collectif à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

Ce choix repose sur les motifs suivants :

**VEOLIA (CFSP)** fait une proposition :

- Sur le critère valeur technique : fait une offre conforme au cahier des charges intégrant un suivi permanent du réseau avec un objectif de réduction des eaux parasites et des investissements opérationnels ;
- Sur le critère financier : fait une offre cohérente pour le tarif et la formule d'actualisation ;
- Sur le critère de qualité du service aux abonnés : fait une proposition complète en termes de réponses et d'intervention, propose différentes modalités de paiement et une communication complète et satisfaisante ;
- Sur le critère urgence : dispose de moyens de secours et intervient en 60 minutes
- Il s'agit de l'offre du seul soumissionnaire, classé premier par défaut

Le tarif proposé est le suivant pour la durée de **9 ans** :

- Partie fixe de la rémunération par usager : **10,00 € HT**
- Partie proportionnelle par m<sup>3</sup> consommé : **0,280 € HT**

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de la société **VEOLIA Eau** comme **concessionnaire du service public** ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public d'**assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020** ainsi que ses annexes ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition sur le choix de **VEOLIA Eau** ;

**APPROUVE** le contrat proposé et ses annexes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité.

## 2019/052 - Assainissement – Règlement du service assainissement

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et la tarification ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau contrat de concession de l'assainissement collectif a été approuvé avec la société VEOLIA EAU.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires

## 2019/053 - Voirie - Dénomination des rues

Pour les deux nouveaux lotissements privés de Foncier Aménagement, il est proposé de dénommer les rues en se référant aux indications du cadastre :

Lotissement de la Journalière – SQUARE DE LA JOURNALIERE

Lotissement de la route de Bougeance – RUE DES CHINTRES.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les dénominations ci-dessus.

## 2019/054 - Budget 2019 – décision modificative n°3

Pour permettre les écritures de fin d'exercice du budget annexe lotissement communal :

COMMUNE			
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses		Recettes	
2111	Acquisitions foncières	-2 250	
276348	Avance budget annexe	2 250	
Total		- €	- €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL			
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses		Recettes	
		7015	Ventes de terrains aménagés -2 250
		7133	Variation des en-cours de production de biens 2 250
Total	- €		- €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses		Recettes	
3351	Terrains	2 250	
		168748	Avance budget principal 2 250
Total	2 250 €		2 250 €

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits comme présentés.

## 2019/055 - Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale

Pendant la période pré-électorale et électorale, il est proposé de mettre à disposition gracieusement les salles communales (Espace Ste Anne et salle de Loisirs), pour les candidats aux élections municipales.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise à disposition gratuite des salles municipales aux candidats des élections municipales.

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

2019/030	04/11/2019	Avenant 2 Chanoine lot 7 espace mairie	CHANOINE	-117.62 € HT
2019/031	13/11/2019	Contrat MOE aménagement parc mairie	PAYSAGE CONCEPT	8 500 € HT

➤ Comptes rendus commissions et CDC

Inauguration de l'espace mairie le vendredi 13 décembre : 100 présences confirmées

➤ Commission voirie : aménagement de la rue de la Rivière/rue du Monnet : démarrage des travaux le 15/01/2020 pour 2 semaines par l'entreprise Eiffage

Feuille de route pour la France dans le domaine de l'environnement et le développement durable à décliner dans les objectifs municipaux – [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)

➤ Commission animation : Téléthon 884.10 €

Jury des illuminations lundi 16/12

➤ Commission sociale : rencontre de Podéliha, bailleur des logements sociaux des Coteaux du Breuil, pour l'attribution des 12 logements pour le 01/02/2020 et 6 pour le 01/05/2020.

Noël à l'école le vendredi 20

Gouter du CCAS pour les anciens le samedi 18/01/2020

➤ Commission communication : distribution du bulletin semaine 51.

➤ Communauté de communes :

Travaux du multi accueil de Neuville et recrutements en cours

Déménagement de la CdC dans la zone des Petites Forges à Joué l'Abbé

Recrutement d'un agent technique

Maintien des redevances ordures ménagères pour 2020

**Prochains conseils municipaux** : Lundi 20/01/2020 – mardi 18/02/2020 – mardi 10/03/2020

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	Absente excusée
Philippe COUSIN		Claudine BEYER	Absente excusée
Maryse REDUREAU		Valérie HUART	
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Yves RABANT		Virginie HAAS	Absente excusée
Bernard TRONCHET		Caroline LEGENVRE	Absente excusée